



association loi 1901  
14 rue Mondétour - 75001 Paris  
Tél : 33(0) 1 45 81 09 09  
Fax : 33(0) 1 45 81 09 50  
<http://cofrade.fr>  
[cofrade.contact@gmail.com](mailto:cofrade.contact@gmail.com)

# COFRAD'INFOS

Novembre 2010

## La patrie des Droits de l'Homme ne veut-elle pas être aussi celle des Droits de l'Enfant ?

Il y a 20 ans, la France ratifiait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la CIDE. En la ratifiant, elle s'engageait à la faire connaître et l'appliquer. Tel n'est pas le cas. Qui connaît la CIDE? Quelques initiés ? Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'enfance, les professeurs d'école, qui d'autre ? Pourquoi ? Ces Droits de l'Enfant nous gêneraient-ils ou nous feraient-ils peur? Serions-nous incapables de concevoir un enfant comme une personne à part entière avec des droits fondamentaux ? Droit à une identité, à une famille, droit à la santé, droit à la protection contre les mauvais traitements, les discriminations, droit à l'éducation ?... Serions-nous incapables de concevoir notre société pour l'Enfant et avec lui ?

En juin 2009, suite à la remise du rapport périodique de la France, le Comité des Droits de l'Enfant qui, à Genève, suit l'application de la convention par les Etats-parties, a fait un certain nombre d'observations à notre pays. Il l'a notamment exhorté à veiller à ce que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à l'article 3 de la Convention, guide de manière adéquate, toutes les actions et décisions du Gouvernement, qui ont un impact sur les enfants.

Le Comité s'est dit notamment préoccupé, par la stigmatisation, dont sont victimes, y compris dans les médias et à l'école, certains groupes d'enfants, en particulier les enfants vulnérables et des enfants vivant dans la pauvreté, tels que les Roms et les enfants handicapés, les enfants appartenant à des minorités et les enfants vivant dans les banlieues, ce qui aboutit à un climat général d'intolérance et à une attitude négative du public envers ces enfants. Il était également préoccupé par l'attitude générale négative de la police à l'égard des enfants, en particulier des adolescents. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il demandait davantage de moyens pour le Défenseur des Enfants, l'Institution est en péril. La liste est encore longue...Le Comité ne semble pas avoir été entendu.

Le 20 novembre, nous fêtons la Journée nationale des Droits de l'Enfant. Une journée n'est pas suffisante pour donner à tous nos enfants, des conditions de vie dignes et favorables à leur épanouissement. Mais cela peut être suffisant pour réfléchir et décider d'envisager désormais le monde avec nos enfants, non sans eux et surtout pas contre eux. Cela peut être suffisant pour décider de construire dans la confiance une société accueillante pour nos enfants.

Le COFRADE, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, a pour mission de veiller à l'application en France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Rejoignez-nous et ensemble, faisons avancer les Droits de l'Enfant.

Andrée Sfeir, Présidente du COFRADE par intérim, Déléguée générale EVEIL association

## Un nouveau site du COFRADE a été mis en ligne

<http://cofrade.fr>

L'ancien site n'étant plus à jour, le Conseil d'administration du COFRADE a décidé de concevoir un nouveau site dynamique. La page d'accueil vous informe sur l'actualité des Droits de l'Enfant, celle du COFRADE et de ses associations-membres. Avec les différents onglets vous avez accès à la liste des associations membres, celle du Conseil d'administration, la présentation du COFRADE, historique et actions, la CI DE .....

Venez découvrir le nouveau site et n'hésitez pas à commenter les articles !

## Le COFRADE s'insurge contre le rapport Bockel sur la prévention de la délinquance

Jean-Marie Bockel, ex-secrétaire d'Etat à la justice a été chargé d'une "mission de réflexion et de proposition" sur la prévention de la délinquance des jeunes en France. Ce rapport vient d'être remis au Président de la République. Dans ce rapport on trouve des considérations culturelles et ethniques qui seraient susceptibles d'expliquer le passage à la délinquance. Par contre la précarité des familles n'est pas abordée et on pourrait en conclure qu'elle ne joue aucun rôle dans le passage à l'acte de certains jeunes.

Mais surtout, ce rapport reprend sans complexe, la proposition d'un dépistage précoce des troubles du comportement des enfants à partir de deux ou trois ans. Cette idée (à la suite d'une enquête de l'INSERM, controversée par les professionnels) avait provoqué en 2005, une très vive polémique.

Une pétition « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » lancé par les professionnels de la petite enfance avait recueilli 200 000 signatures. Cette approche déterministe de l'enfant, qui turbulent à trois ans deviendrait délinquant à 15 ans est une vision exclusivement biologique de l'enfant comme si la société, la famille, l'école, les amis ne jouaient aucun rôle. On retrouve là une obsession de l'actuel gouvernement de rechercher par tous les moyens « un gène de la délinquance » et de croire que l'étiquetage d'un enfant et la répression permettront de résoudre les problèmes.

Un petit enfant en souffrance, un enfant qui va mal doit évidemment être pris en charge, compris, aidé. Il existe en France des services efficaces qui permettent un travail en réseau autour d'un enfant qui présente des problèmes de comportements : PMI - Protection maternelle et infantile, médecine scolaire, pédopsychiatrie, RASED- Réseaux d'aide aux élèves en difficulté. Il serait préférable de renforcer ces services, de les coordonner au lieu de les mettre en danger comme le fait la politique actuelle.

Dr Sylvie Rosenberg-Reiner, APACHE - Association pour l'amélioration des conditions d'hospitalisation des enfants, administrateur du COFRADE, [sylvie.rosenberg@wanadoo.fr](mailto:sylvie.rosenberg@wanadoo.fr)

## Compte-rendu de la conférence organisée par la Défenseure des Enfants les 30 septembre et 1 octobre 2010: Précarité et protection des droits de l'enfant, état des lieux et recommandations

Une conférence qui se voulait également débat avec la salle, animée par Aline PAILLER, journaliste engagée et maîtrisant le sujet, autour de la parole d'enfants et d'adolescents recueillie pendant un an par les jeunes ambassadeurs de la Défenseure des enfants, des invités de divers horizons venus apporter leurs constats et Dominique Versini leur demandant leurs préconisations pour faire évoluer le respect des droits de l'enfant en France.

Un état des lieux loin de l'optimisme du gouvernement français, des signaux d'alarme notamment en matière de logement, un constat de grande souffrance tant du côté des enfants et de leur famille que des travailleurs sociaux qui tentent de les soutenir, et toujours la même question de Dominique Versini : pourquoi n'arrive-t-on pas en France à faire évoluer les droits de l'enfant alors que nous sommes le pays qui met le plus grand pourcentage de son PIB dans ses politiques sociales et que nous sommes dotés d'un arsenal juridique allant dans ce sens ?

L'état des lieux et les recommandations de cette conférence devront servir au rapport que remettra la Défenseure des enfants au gouvernement le 20 novembre prochain. Il faut espérer qu'il reprendra sans être édulcoré les paroles dites pendant ces deux jours autant dans la salle que par les invités.

A SUIVRE ...

Nathalie HENNEQUIN, SNUASFP-FSU, administrateur du COGRADE

### 15 novembre : La Défenseure a rendu public son rapport 2010

Elle pousse un cri d'alarme sur la situation des enfants pauvres, 2 millions en France, qui accumulent les handicaps. <http://www.defenseurdesenfants.fr/pdf/RappThem2010.pdf>

## Mineurs isolés étrangers : vers quelle protection européenne ?

Compte rendu de la rencontre organisée au Parlement européen par le Conseil de l'Europe et France terre d'asile, en partenariat avec l'association Themis. 20 octobre 2010.

Cette rencontre fait suite à celle de l'année précédente qui avait présenté le cadre de l'étude comparative dans huit pays européens, sur l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés. Il s'agit, à présent, de transmettre la synthèse de cette étude ainsi que les perspectives d'harmonisation.

Le rapport complet est disponible sur <http://www.france-terre-asile.org/childrenstudies>.

Les différents pays européens concernés par ce travail sont l'Espagne, la France, la Grande Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie et la Suède.

Il y aurait 100 000 mineurs isolés étrangers sur le territoire européen mais la collecte des données n'est pas harmonisée et seul le chiffre des demandeurs d'asile est vraiment connu par chaque pays. Le représentant du HCR préconise, à cet égard, que tous les MIE soient considérés de la même manière, et ce, en fonction de la CIDE ; la collecte des données doit donc être un outil de protection et le contrôle de l'immigration ne doit pas l'emporter.

L'aide sociale à l'enfance de Paris indique que le nombre de MIE pris en charge par ses services ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années et pourrait atteindre 800 mineurs en 2010.

Actuellement, les législations des différents pays ne sont pas harmonisées. Il est noté que la France refoule près de 30% des mineurs qui se présentent aux aéroports, ne leur laissant pas la possibilité d'être défendus dans leurs droits et sans tenir compte de leur intérêt supérieur. La Grèce refoule beaucoup de mineurs vers la Turquie. Le rapport préconise d'interdire tout refoulement de mineurs qui se présentent sur le territoire européen.

L'ancienne présidente des défenseurs des enfants européens relève la difficulté liée au fait que les lois nationales sont en contradiction, comme en France, avec la CIDE ; particulièrement l'article 20 concernant la responsabilité des Etats en matière de protection des enfants sans famille. Elle propose que la CIDE soit intégrée dans le droit des différents Etats.

Il est rappelé que face à la pauvreté, la mobilité est un moyen, une réponse particulièrement efficace.

L'ensemble des intervenants se prononcent pour que des textes légaux contraignants permettent d'uniformiser les pratiques en Europe.

Sans mobilisation forte de l'ensemble des intervenants concernés par les droits de l'enfant, la situation des mineurs isolés sur le territoire français et européen ne pourra évoluer vers plus de sauvegarde de leurs droits et de reconnaissance de leurs intérêts.

Pascale Patissier, Fondation AJD Maurice Gounon, Administrateur du COFRADE

## Une association membre se présente : La Fondation AJD Maurice Gounon

La Fondation AJD Maurice Gounon, reconnue établissement d'utilité publique, a été instaurée par décret du 11 juillet 2007. Elle est issue de la dissolution de l'Association Loi 1901, « Les Amis du Jeudi Dimanche » dont la déclaration de constitution avait été enregistrée, à la Préfecture du Rhône, le 07 avril 1964.

Selon ses statuts, la Fondation créé, gère et anime :

- Des établissements à caractère social : Foyers d'hébergement pour adolescents, Maisons d'enfants à caractère social, services d'accueil d'urgence pour mineurs, colonies de vacances, lieux de vie pour adolescents, foyers pour jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans, foyer de jeunes travailleurs, équipes de prévention spécialisée, logements d'accueil d'urgence pour adultes âgés de 18 à 25 ans, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour jeunes adultes.
- Des structures et activités poursuivant des objectifs de formation, ateliers de première mise au travail, ateliers d'apprentissage.

La Fondation peut également :

- Soutenir d'autres œuvres poursuivant des objectifs de nature identique, voisine ou complémentaire de celles de la Fondation.
- A titre d'exemple : CPU (Coup de pouce universitaire, Lyon) MAJO Logement (gestion habitat jeunes.)
- S'associer, le cas échéant, avec d'autres organismes ou associations pour la réalisation d'un projet commun. Exemple : Le Panier des Gones : Epicerie à caractère sociale ouverte à Lyon en 2010 grâce à la synergie de 4 associations et organismes publics.

### LES VALEURS DE LA FONDATION

- Accueillir : l'accueil inaugure une relation qui va s'installer
- Faire société : une histoire vécue avec d'autres
- Éduquer : postuler l'éducabilité de tous

Vous trouvez le texte intégral sur notre site : <http://cofrade.fr/2010/10/06/la-fondation-ajd-maurice-gounon-se-presente/>

Fondation AJD MAURICE GOUNON, 3 montée du Petit Versailles, 69300 Caluire  
Tél : 04 78 08 23 83 Fax : 04 78 08 02 56

## Des dates pour votre calendrier

### Dates du COFRADE

- CA 13 décembre à 14h
  - CA 24 janvier à 14h
  - Bureau et CA 1 mars
  - Assemblée Générale 4 avril 14h30
- 
- L'ACPE organise un "Atelier Porteur de Paroles" le samedi 27 novembre à la Place Carrée du Forum des Halles. L'initiative consiste à afficher une question portant sur l'enfance en danger dans l'espace public afin de susciter une réaction de la part des passants. Leurs réponses sont, à leur tour, affichées afin d'alimenter le débat. Ce sera l'occasion d'entamer un dialogue avec des individus qui ne font pas partie de l'association et de sensibiliser l'opinion publique à la problématique de la prostitution des enfants.
- 
- Jeudi le 2 décembre 2010, à partir de 19h  
Débat au Cin'Hoche à Bagnolet sur « Guerres, conflits : où en sont les Droits de l'Enfant ? »,  
Temoignages sur les enfants de Palestine
- 
- Du 8 à 14 décembre 2010  
Forum Mondial sur l'éducation et l'éducation à la paix à Saint Jacques de Compostelle, Atelier  
sur la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, 21 ans après...

